

1. GENERALITES

Ces conditions, a l'exclusion des vôtres, forment les conditions de chaque commande ou contrat que nous acceptons.

Nous nous réservons de modifier, sans avis préalable, les dessins et détails de construction de nos pièces, machines et appareils et les spécifications de nos produits, tels qu'ils figurent sur nos catalogues.

2. GARANTIE

La garantie de nos fournitures couvre uniquement tout vice de matériaux ou de fabrication, pour autant que ces fournitures nous soient retournées sans délai, aussitôt que le vice est devenu apparent et au maximum dans les 3 mois de l'agrégation des fournitures.

Cette garantie ne couvre pas les dommages résultant du chômage ou de l'arrêt de l'entreprise et tout autre dommage indirect généralement quelconque. Cette garantie ne couvre que le matériel; elle est exclue dans le cas où le dommage serait dû à l'usure normale, à la négligence de l'acheteur, à l'emploi éroné du matériel, à un accident ou à toute autre cause échappant à notre contrôle.

3. DESCRIPTION

Nous déclinons toute responsabilité quant aux erreurs d'indications ou de description, que pourraient contenir nos catalogues et prospectus, ceux-ci étant établis avec le plus grand soin, mais n'étant qu'indicatifs et n'entraînant aucun engagement de responsabilité de notre part.

4. RECLAMATIONS

Toute réclamation ou contestation au sujet d'une facture doit, pour être recevable, nous être signalée par écrit, dans les 5 jours de la réception de celle-ci.

5. TRAVAIL EXECUTE SUR MATERIAUX FOURNIS PAR LE CLIENT

Nous n'acceptons pas la responsabilité pour déchets ni diminution de quantité résultant de travail que nous exécutons sur matériaux fournis par le client. Au cas où nous acceptons que notre travail sur de tels matériaux soit défectueux, nous referons ce travail à nos frais, si cela est nécessaire, et si nous le considérons praticable. Sauf sous les conditions précitées, nous déclinons la responsabilité pour toute perte ou tout dommage résultant, directement ou indirectement, de la manière dont nous avons façonné les matériaux fournis par le client.

6. ALLOCATIONS POUR DECHETS ET PIECES DE REBUT

Pour chaque commande de pièces spécialement fabriquées selon les dessins du client, nous mettrons en fabrication un menu surplus, afin de prévoir les risques de fabrication, mais nous ne pouvons pas garantir que la quantité finale sera précisément la quantité commandée; nous nous réservons donc le droit de varier les quantités des commandes de plus ou moins 5%, et de varier le prix total que nous aurons indiqué au prorata de la quantité livrée.

7. ACCEPTATION DES COMMANDES

Toute commande sera considérée comme une offre et ne nous engage pas avant que nous ne l'acceptons par écrit. Aucun agent, ni stockiste vendant nos marchandises n'est autorisé à engager notre société.

8. LIVRAISON DES COMMANDES

Les commandes dont les livraisons doivent être échelonnées sont acceptées à condition que nulle modification subséquente du plan des livraisons ne puisse retarder la livraison de la commande entière de plus de 3 mois à dater du terme de livraison originellement convenu. En cas de dérogation, nous nous réservons le droit d'ajuster nos prix.

9. DELAIS DE LIVRAISON

Tout délai de livraison indiqué est à dater du jour où nous aurons reçu une instruction écrite de mettre le travail en cours et que nous aurons tous les dessins et informations nécessaires à l'exécution du travail. Ces dessins sont à considérer comme approximatifs et n'engagent pas notre responsabilité si nous n'effectuons pas la livraison dans le délai indiqué.

10. AVARIES OU PERTES SURVENANT PENDANT LE TRANSPORT

Les marchandises voyagent aux risques et perils du destinataire.

11. RENSEIGNEMENTS TECHNIQUES

Nous donnons le maximum d'indications ou d'instructions en vue de l'utilisation des marchandises; cependant, en l'absence de toute possibilité de contrôle, sur les conditions dans lesquelles nos produits sont utilisés, notamment en ce qui concerne le respect des prescriptions relatives au montage, tolérances, température, lubrification, fluidité du lubrifiant et autres facteurs de bon fonctionnement, nous ne pouvons en aucun cas être tenus des éventuels incidents survenus lors de l'utilisation de ces produits.

12. EXPOSITIONS ET PUBLICATIONS

Nos marchandises ne peuvent faire l'objet d'aucune exposition ou publication sans notre autorisation.

13. PAIEMENT

Sauf indications contraires, toutes nos factures sont payables à Bruxelles, au comptant sans escompte à 30 jours de leur date.

Le client est censé mis en demeure par la seule échéance du terme du paiement. Les prix sont établis compte tenu du paiement à l'échéance, le montant de la facture sera augmentée de plein droit d'une indemnité forfaitaire de 20% à titre de cause pénale. Il sera dû en outre un intérêt de 8% l'an depuis l'échéance.

14. CONDITIONS D'ACHAT DU CLIENT

Toutes les clauses ci-dessus sont obligatoires dans toutes les affaires traitées avec nous, malgré toutes stipulations contraires sur les accusés de réception ou documents quelconques nous adressés. Une dérogation à cette clause expresse ne pourrait résulter que d'une pièce signée par nous spécialement à cet effet.

15. COMPETENCE

En cas de litige, les Tribunaux de Bruxelles sont seuls compétents. Si, cependant, le litige relève de la juridiction du Juge de Paix, il sera obligatoirement soumis à Monsieur le Juge de Paix du Troisième Canton de Bruxelles.